



Pension alimentaire après 18 ans

Par Sebd

Bonjour,

Je suis divorcé avec une garde classique un week-end sur deux.

Je verse une pension alimentaire à mon ex épouse pour mon fils qui est majeur.

Il vient d'arrêter ses études, au moins pour une année, et il travaille en intérim.

Je ne connais pas son salaire car mon ex épouse refuse de me confirmer cette information de travail en intérim (elle ne répond pas à mes questions par écrit).

Je ne souhaite pas impliquer mon fils dans ce sujet.

Comment puis-je faire pour obtenir une réévaluation de la pension voir sa suppression pour tenir compte du salaire de mon fils ? Si possible sans procédure contentieuse lourde.

Par kang74

Bonjour

Vous devez, saisir le JAF, sachant que d'une façon ou d'une autre votre fils sera impliqué (il est majeur, sa mère n'a pas à avoir ses fiches de paie) et que vu les délais de la justice , et que vous savez que votre fils va reprendre ses études l'année prochaine, le benefice risque d'être de moindre mesure voire nul .

Je vous conseille de vérifier dans votre jugement pour savoir si la mère doit justifier de quelque chose (c'est possible) et d'envoyer un recommandé avec accusé de réception pour avoir une réponse claire sur sa situation (ou une non réponse), histoire de dater ce fait .

Attention : une pension n'est pas réévaluée sur un seul paramètre (mais sur la situation globale des parents depuis le dernier jugement), le risque est grand si votre fils gagne peu en intérim (et/ou que le but est de participer aux frais de ses études), s'il justifie d'une inscription pour l'année prochaine, que vous ayez l'inverse de vos souhaits .

En cas de changement de situation mieux voir si elle perdure quand l'enfant est à peine majeur et pas encore capable d'assumer seul un logement : mais il faut dater l'événement pour que si c'est le cas vous puissiez demander une rétroactivité .

Surtout quand vous êtes informé de cette année de césure.

Je rappelle enfin que l'enfant est majeur ce sera bien à lui de justifier les chose au JAF, à vous de prouver sa situation (et/ou sa dissimulation)